

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°16

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET: Collecte, évacuation, tri, et traitement des déchets ménagers de la déchèterie de Doussay – Autorisation de signature d'un accord-cadre

Le 1er janvier 2017, le périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a été étendu et il couvre aujourd'hui le territoire de 47 communes.

La communauté d'agglomération du pays Châtelleraudais a repris la gestion de la déchèterie de Doussay.

Une consultation pour la collecte, l'évacuation, le tri et le traitement des déchets ménagers sera lancée pour permettre la continuité du service.

Le marché sera décomposé en 8 lots comme suit:

-Lot 1: collecte / stockage / rechargement du papier - (estimation de 167 T/an)

pour une période ferme du 18/09/17 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20).

-Lot 2: collecte / stockage / rechargement du verre - (estimation de 364 T/an)

pour une période ferme du 18/09/17 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20).

-Lot 3: Evacuation du carton - 53 T/an et de la ferraille - (estimation de 110 T/an)

pour une période ferme pour la collecte du carton 18/09/17 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20).

pour une période ferme du 01/01/18 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 01/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/09/20)

-Lot 4: Collecte et traitement des déchets des ménages spéciaux – (estimation de 18T /an)

pour une période ferme du 18/09/17 au 30/06/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/07/18 au 30/06/19 et une seconde période du 1/07/19 au 30/06/20).

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°16

page 2/3

-Lot 5: Evacuation et valorisation du bois - (estimation de 440 T/an)

pour une période ferme pour la collecte du 18/09/17 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20).

pour une période ferme pour le stockage et la valorisation du bois du 18/09/17 au 30/06/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/07/18 au 30/06/19 et une seconde période du 1/07/19 au 30/06/20).

-Lot 6: Broyage / valorisation des déchets verts – (estimation de 712 T / an)

pour une période ferme du 18/09/17 au 30/06/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/07/18 au 30/06/19 et une seconde période du 1/07/19 au 30/06/20).

Lot 7: Evacuation et traitement du tout venant - (estimation de 667 T/an)

pour une période ferme pour le transport du 18/09/17 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20)

pour une période ferme pour le traitement du tout venant du 18/09/17 au 30/06/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/07/18 au 30/06/19 et une seconde période du 1/07/19 au 30/06/20).

Lot 8: Evacuation et traitement des gravats - (estimation de 1500 T/an)

pour une période ferme pour le transport du 01/01/18 au 31/03/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/04/18 au 30/06/19 et une seconde période du 01/07/19 au 30/06/20)

pour une période ferme pour le traitement du gravat du 01/01/18 au 30/06/18 reconductible 2 fois par reconduction expresse jusqu'au 30/06/20 (1er période du 1/07/18 au 30/06/19 et une seconde période du 1/07/19 au 30/06/20).

Le montant annuel des contrats est estimé à 600 000 € TTC

VU les articles L2221-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation donnée au président, de signer les marchés sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles 57 à 59 du Code des marchés publics, relatif aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 78 du décret 2016-360 relatif aux accords-cadres,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert a été lancée pour procéder à l'exploitation du service pour la collecte, le transport, le tri, et le traitement des déchets ménagers de la déchèterie de Doussay,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre composé de 8 lots, estimé à 600 000€ par an, et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Les montants des dépenses et des recettes seront imputés sur les lignes budgétaires de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°16

page 3/3

communauté d'agglomération du pays châtelleraudais suivantes: 812.39/7088/3460 -
812.40/7088/3460 – 812.45/611/3460.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



